

AFFAIRE N° 24. - Electrification rurale (programme 1973) - Approbation du dossier d'adjudication.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune de Saint-Denis a obtenu, au titre de l'année 1973, un emprunt de 15 000 000 de Frs CFA - Catégorie B - de la CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE MUTUEL de la REUNION, pour la réalisation des travaux d'électrification rurale.

Les travaux intéresseront les secteurs de la Montagne, Saint-François, Domenjod, Bois de Nèfles et Moufia.

La DIRECTION DEPARTEMENTALE de l'AGRICULTURE, chargée de l'étude du projet, vient de me transmettre le dossier d'adjudication.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier en cause ;
- de m'autoriser à lancer l'adjudication et à passer un marché avec l'entreprise qui sera déclarée adjudicataire.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

En
Saint-Denis, le 8 juillet 1973
Pour le Maire
Le Secrétaire
Général
Signé : B. Hault
sur copie certifiée conforme
Le Maire des Affaires Financières
R. Lesyn